

B 002

Echelle:

Le présent document exprime le principe d'aménagement et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives ou commerciale de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et réseaux divers. Il est admis une tolérance de 5% dans le calcul de la surface habitable globale du local. Les retombées, faux-plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indiquatif. **Visuel non contractuel**

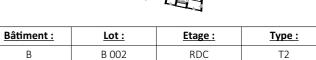
'Le Vitis,



7-9-11 Route de Champbenoist

Provins 77 160





		<u>4,30 m²</u>
	Loggia	4,30
Surface exterieu	re	
dont surface de placard		0,81 m
		<u>40,44 m²</u>
	Salle d'eau	5,74
	Pièce de vie	23,22
	Chambre n°1	11,48
Surface habitabl	e	

Nota :

La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

La hauteur maximum des seuils des portes-fenêtres : balcon <15cm, terrasse <25cm

PF : Porte-fenêtre

Légende :

- LL: Lave-linge LV : Lave-vaisselle
- R : Réfrigérateur
- CH : Chaudière
- VR : Volet roulant CU : Cuisson
 - Caillebotis

F : Fenêtre

- Carrelage cuisine
 Gaine technique
 Placard Tableau electrique
- HA : Hauteur d'allège
- E s ∃ Sèche-serviette Format : A3 | Indice : H | Echelle : 1:35

Date: 10/07/2024 **SCCV Provins Champbenoist**



